



Annexe
des Etats Financiers soumis à certification

Mairie de Cuers

EXERCICE 2020

ANNEXE DES ETATS FINANCIERS SOUMIS A CERTIFICATION

PREAMBULE

Au regard de la crise sanitaire du Covid 19 impactant ainsi le recours à un professionnel du chiffre dans les délais impartis dans le cadre de la certification, cette annexe, pour cette année, a été élaborée sur une analyse des variations supérieures à 80% sur l'ensemble des comptes de la ville uniquement. Ces derniers étant qualifiés de significatifs et pour lesquels une information appropriée doit être apportée (conformément au mode opératoire RAB-CT, outil de revue analytique des balances des collectivités territoriales, proposé par la DGFIP bureau CL1B).

Les exercices 2019 et 2020 sont d'une durée respectivement de 12 mois ; du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ces derniers peuvent se résumer ainsi :

2019						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE						
Résultats reportés	-	4 452 366,81	-	2 077 528,39	-	6 529 895,20
Opérations de l'exercice	14 707 371,94	13 702 939,98	8 610 196,18	10 807 246,70	23 317 568,12	24 510 186,68
TOTAUX	14 707 371,94	18 155 306,79	8 610 196,18	12 884 775,09	23 317 568,12	31 040 081,88
Résultats de clôture	-	3 447 934,85	-	4 274 578,91	-	7 722 513,76
Restes à réaliser	-	-	2 971 106,08	1 067 900,00	2 971 106,08	1 067 900,00
TOTAUX CUMULES	14 707 371,94	18 155 306,79	11 581 302,26	13 952 675,09	26 288 674,20	32 107 981,88
RESULTATS DEFINITIFS		3 447 934,85	-	2 371 372,83	-	5 819 307,68
2020						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE						
Résultats reportés	-	5 324 514,25	-	4 274 578,91	-	9 599 093,16
Opérations de l'exercice	14 481 434,87	15 700 634,68	5 324 972,66	4 351 851,17	19 806 407,53	20 052 485,85
TOTAUX	14 481 434,87	21 025 148,93	5 324 972,66	8 626 430,08	19 806 407,53	29 651 579,01
Résultats de clôture	-	6 543 714,06	-	3 301 457,42	-	9 845 171,48
Restes à réaliser	-	-	545 846,05	696 900,00	545 846,05	696 900,00
TOTAUX CUMULES	14 481 434,87	21 025 148,93	5 870 818,71	9 323 330,08	20 352 253,58	30 348 479,01
RESULTATS DEFINITIFS		6 543 714,06	-	3 452 511,37	-	9 996 225,43

CONTEXTE D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2020 sont les suivants :

L'exercice 2020 sera cadencé par la gestion de la crise sanitaire sans précédent avec les confinements nationaux en raison de la pandémie de COVID19 du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 et du 29 octobre au 15 décembre 2020 (Coûts liés à la pandémie de COVID19 à hauteur de 87 577 €) ;

Impactant ainsi la redevance d'occupation du domaine public (RODP) estimée à 10 000 euros, appliquée aux terrasses de bar et restaurant (sur place et trottoir) et occupation du domaine public avec emprise au sol par sa suspension du 15/17 mars au 31/12/2020 (délibération n°2020/07-22/22).

Cette année a été également une année de renouvellement de l'équipe municipale suite aux élections du 28 juin 2020.

De cette nouvelle mandature, une nouvelle organisation des services interne à la Mairie a débuté en septembre 2020 et prendra fin en septembre 2021, optimisant ainsi ses directions et la qualité de son service public.

Dans ce contexte et durant l'année 2020, nous pouvons souligner également les faits suivants :

- la notification du marché n°2020/10 de mission de certification des comptes de la commune pour les exercices 2020 à 2022 au Cabinet Grant Thornton ;
- Les ventes de deux parcelles de terrain pour un montant de 430 000 € ;
- La vente d'un local commercial pour 49 320 € ;
- L'acquisition d'une maison de ville pour 110 000 € en vue de créer un accès entre le cœur de la ville et la zone classée en 2AUb au Plan Local d'Urbanisme ;
- L'achèvement progressif de la construction du Pôle Culturel, lancé en 2018.
- L'achèvement des travaux de VRD pour le réaménagement de la Rue Ste Marthe et de la Rue Delacroix et la création d'un parc de stationnement, commencés en 2019 ;
- La fin des travaux de VRD au quartier St Martin avec élargissement du Chemin de Haut Redon et extension des réseaux, commencés en 2019 et des travaux VRD de réaménagement de l'Avenue Foch et de la Place Pasteur, lancé en 2019 ;
- des travaux effectués aux sanitaires et à la toiture du groupe scolaire Jean Jaurès avec la notification d'une AMO en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation des travaux de restructuration du groupe scolaire ;
- les notifications de deux AMO pour la relance :
 - * de la DSP de la gestion des accueils de loisirs sans hébergement , de la pause méridienne et des accueils périscolaires maternelle et élémentaires ;
 - * de la DSP de la restauration scolaire et municipale.

Une AMO avait été notifiée en 2019 pour la relance de la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

- L'achèvement de l'aménagement d'un citystade rue Paradisier (marché notifié en 2019) ;
- L'accord d'une garantie partielle d'emprunt à VAR HABITAT à hauteur de 50% soit 1 635 427,50 € pour le remboursement du prêt de 3 270 855 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 39 logements sociaux ;
- La délibération 2020/12/24 du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 fixe la méthodologie et le calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses pour le budget Ville ;
- La constitution de 4 provisions pour risques et charges : deux pour les contentieux avec des particuliers (5000 € et 7 500 €), une pour le Compte Epargne Temps (CET) suite à la possible monétisation au-delà du 15^e jour (57 435 €) et une pour le risque contentieux avec la SAGEM suite à l'arrêt de la concession d'aménagement avec la Commune (100 000 €) ;
- La dissolution du Budget des Défens par délibération n°2020/12/14 du 17 décembre 2020 avec reprise de l'actif, du passif et du résultat au budget principal au 1^{er} janvier 2021.
- l'amortissement des immobilisations en prorata temporis.

2. Périmètre des états financiers

2.1 Liste du périmètre

Le périmètre des états financiers comprend l'ensemble des services publics de nature industrielle et commerciale que la commune de Cuers dispense en tant que personne morale, ainsi que les services publics gérés en budgets annexes pour l'Eau, l'Assainissement et ZAC des Défens reliés au budget principal par des comptes de liaison et disposant de la personnalité morale.

Ce périmètre ne comprend pas les budgets dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, à savoir le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles (CDE).

Ce tableau ci-dessous renseigne pour l'ensemble des budgets faisant partie du périmètre tel que défini supra, leurs principales caractéristiques et illustre la part de chaque budget, y compris le budget principal, dans l'activité globale de l'entité.

Liste des services individualisés dans un budget annexe (montants exprimés en K€)

Services	N°Siret	TVA	Total bilan		Valeur relative		Résultat		Valeur relative	
			2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Service de l'assainissement M49	21830049900116	non	4 734	4 660	5,60 %	5,61 %	159	190	9,86 %	15,16 %
Service de l'eau M49	21830049900108	non	4 187	4 026	5,01 %	4,86 %	235	192	14,57 %	15,30 %
ZAC des Défens M57	21830049900090	oui	990	990	1,20 %	1,20 %	S.O.	S.O.	0 %	0 %
VILLE M57	21830049900017		73 853	73 234	88,19 %	88,33 %	1 219	872	75,57 %	69,54 %
Total			83 746	82 910	100 %	100 %	1 613	1 254	100 %	100 %

Pour complétude, ci-dessous la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité.

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation
EPCI		
SYMIELEC	Délibération du CM du 22/06/2000 Arrêté préfectoral du 02/03/2001	Sans fiscalité propre
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES	Délibération du CM du 04/03/2010 Arrêté préfectoral du 30/07/2010	TPU
AUTRES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU GAPEAU	Délibération du CM du 26/09/2013 Arrêté préfectoral du 03/02/2014	Sans fiscalité propre

2.2 Bilans et comptes de résultat synthétiques des budgets annexes les plus significatifs

2.2.1 Budget Annexe ZAC DES DEFENS

La Commune de Cuers gère un budget annexe ZAC DES DEFENS, créé pour l'aménagement d'une zone d'activité.

Etant donné qu'il n'y avait plus de mouvement comptable sur le budget annexe, qu'il ne reste plus d'opérations à réaliser dans ledit budget, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°2020/12/14 du 17 décembre 2020 la dissolution du budget annexe qui est devenu sans objet, et d'en reprendre l'actif, le passif et le résultat au budget principal au 1^{er} janvier 2021.

2.2.2 Budget Annexe Assainissement

Assainissement - Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	13,90	Dotations	1 324,54
Terrains	124,34	Fonds globalisés	158,45
Constructions	881,27	Réserves	897,67
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 396,55	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	368,94	Report à nouveau	312,42
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	421,49	Résultat de l'exercice	158,91
Autres immobilisations corporelles	0,12	Subventions transférables	1 179,92
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 192,71	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	46,77
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 206,61	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	4 078,69
Créances	526,08	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	648,58
Disponibilités	1,00	Fournisseurs	2,41
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	4,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT	527,08	Total dettes à court terme	6,43
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	655,00
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	4 733,69	TOTAL PASSIF	4 733,69

Assainissement - Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	41,73	88,63
Produits des services	320,26	207,71
Autres produits		44,39
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	361,99	340,73
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	78,44	56,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	109,25	106,46
Autres charges		1,06
Charges courantes non financières	187,69	163,63
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	174,29	177,10
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	26,40	28,69
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-26,40	-28,69
RÉSULTAT COURANT	147,89	148,41
Produits exceptionnels	11,98	41,63
Charges exceptionnelles	0,97	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11,02	41,63
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	158,91	190,04

2.2.3 Budget Annexe Eau

Eau - Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	66,90	Dotations	790,51
Terrains	5,16	Fonds globalisés	96,97
Constructions	122,72	Réserves	881,18
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 468,80	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	193,33	Report à nouveau	876,34
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	235,19
Autres immobilisations corporelles	3,00	Subventions transférables	660,77
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 793,02	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	152,46	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	11,84
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 012,38	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 552,80
Créances	1 175,10	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	625,73
Disponibilités		Fournisseurs	2,50
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	6,45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 175,10	Total dettes à court terme	8,95
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	634,68
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	4 187,48	TOTAL PASSIF	4 187,48

Eau - Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	389,57	298,44
Autres produits	7,85	48,83
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	397,42	347,27
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	37,41	48,74
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	119,22	119,21
Autres charges		
Charges courantes non financières	156,63	167,95
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	240,79	179,32
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	26,84	28,69
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-26,84	-28,69
RÉSULTAT COURANT	213,95	150,64
Produits exceptionnels	21,24	41,45
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	21,24	41,45
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	235,19	192,09

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux entités publiques locales constitué, notamment, par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les états financiers sont ainsi établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière de la commune de Cuers.

Ces principes comptables sont :

- le principe d'image fidèle
- le principe de continuité d'activité
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence
- le principe de permanence des méthodes
- le principe de non compensation
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture

En cas d'absence de règle comptable explicite dans l'instruction M57, les dispositions du plan comptable général s'appliquent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

3.2 Méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité, les immobilisations sont enregistrées :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature ;

Conformément à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du CGCT¹, il est fixé un seuil unitaire de signification de 700 € TTC en dessous duquel l'acquisition d'un bien meuble est systématiquement comptabilisé en charges.

Amortissements

A compter de l'exercice 2020, les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service, exceptés pour les biens de faible valeur qui sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

La nomenclature comptable M 57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient.

¹ Arrêté applicable aux métropoles, collectivités territoriales de Guyane et Martinique et collectivité de Corse en vertu respectivement des articles L.5211-1, L.7171-1, L.7224-10 et L.4421-1 du CGCT.

Si dès l'origine, un ou plusieurs éléments significatifs ont une utilisation différente, chaque élément (structure et composants) est comptabilisé séparément dès l'origine puis lors des remplacements (plan d'amortissement et numéro d'inventaire propre à chaque composant). Au contraire, lorsque des éléments d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Ainsi, l'amortissement par composant ne s'impose que lorsqu'un composant représente une forte valeur unitaire, une part significative du coût de l'actif et si sa durée d'utilisation est significativement différente de la structure principale.

Cette méthode de comptabilisation par composant est appréciée au cas par cas. Elle n'est utile et ne s'impose que si la durée d'amortissement des éléments constitutifs d'un actif est significativement différente pour chacun des éléments et si le composant représente une forte valeur unitaire. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Cette méthode a été utilisée pour la construction du Pôle Culturel.

À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements, comptabilisée en charges, est enregistrée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée.

La révision du plan d'amortissement (durée d'utilisation et mode d'amortissement) est envisagée en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif, de la nature de l'actif ou à la suite d'une dépréciation.

Le mode et la durée d'amortissement prévue pour chaque type d'immobilisation sont récapitulés ci-dessous.

Durée d'amortissement des immobilisations en M57 :

Catégories d'immobilisation	Comptes concernés	Détail	Durée en années
Immobilisation de faible valeur	Selon le bien	Biens dont la valeur est inférieure à 700 €	1
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202		10
Frais d'études, de recherches, d'insertion	203 et ses subdivisions		5
Subventions d'équipement versées <i>(MAJ Décret du 29 décembre 2015)</i>	204 et ses subdivisions	Pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études	5
		Pour le financement des biens immobiliers ou des installations	30
		Pour le financement des projets d'infrastructure d'intérêt général	40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205 et ses subdivisions		2
Agencements et aménagements de terrains	212 et ses subdivisions	Sols souples	5
		Autres agencements et aménagements de terrains	15
Constructions	21318	Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	50
	2132 et ses subdivisions	Immeubles de rapport	50
		Autres bâtiments privés	50
	21351	Installations générales agencements aménagements des constructions publiques :	
		Autres installations, agencements, aménagements	10
		Appareils de chauffage et climatisation	15
		Appareils de levage ascenseur	20
	2138	Autres constructions (bâtiments légers, abris)	10
Installations matériel et outillage techniques	2151	Réseaux de voirie	10
	2152	Installations de voirie	
		Panneaux de signalisation	3
		Candélabres	10
		Autres installations	20
	21533	Réseaux câblés	20
	21534	Réseaux d'électrification	20
	21538	Autres réseaux	20
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
	215731	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant (camion balayeuse, camion poubelle, camion hydrocureur, laveuse, engins de terrassement, de compactage)	8
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	10
	2158	Autres installations matériel et outillages techniques	5
Autres immobilisations corporelles	21828	Matériel de transport - autres matériels de transport	
		Véhicules > 3,5 t	8
		Voitures, 2 roues	5
	2183 et ses subdivisions	Matériel informatique scolaire	5
		Autres matériel informatique	5
	2184 et ses subdivisions	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10
		Autres matériels de bureau et mobiliers	10
	2185	Matériel de téléphonie	2
	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	
		Matériel pouvant s'amortir sur 5 ans (par exemple : électroménager, audiovisuel, isoloirs, urnes, armes, gilets pare-balle, instruments de musique, jeux écoles, ...)	5
		Autres immobilisations s'amortissant sur 10 ans (exemple : coffre-fort, jeux d'extérieur en structure, équipements sportifs, ...)	10

Changement de méthode comptable

En somme et pour l'exercice 2020, des changements de méthode comptables par l'application du prorata temporis ont été opérés, excepté les biens de faible valeur inférieurs à 700 €. La méthode de comptabilisation par composant a été effectuée, si la durée d'amortissement des éléments constitutifs d'un actif est significativement différente pour chacun des éléments et si le composant représente une forte valeur unitaire. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Dépréciations

Dans le cadre de la certification des comptes locaux, un processus de mise à jour de l'actif et de l'inventaire comptable a été commencé en 2018-2019 et se poursuit en 2021.

L'inventaire physique a débuté en 2021.

Cette mise à jour permettra de constater pour les immobilisations les plus significatives si elles ont perdu notablement de leur valeur. Ainsi, si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est définie comme étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, cette dernière étant retenue lorsque la valeur vénale ne peut pas être déterminée.

Cette perte de valeur est alors comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

Les immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont inscrites dans les comptes de l'entité au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Ainsi, les comptes 261 et 266 présentent des soldes débiteurs de respectivement de 204 799 € et de 13 353 €.

Ces créances feront l'objet d'un inventaire détaillé afin d'en déterminer les variations de leurs valeurs et de procéder à la constitution éventuelle de provisions pour dépréciation

Les stocks

La Commune de Cuers ne dispose pas de stocks.

Les créances

Le Conseil Municipal a également approuvé la méthodologie et le calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses du budget Ville.

Créances douteuses

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

De ce fait, il est nécessaire de constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la Collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

Après concertation avec le Comptable Public et au regard du volume des titres qui restent à recouvrer sur le budget principal, le Conseil Municipal a approuvé de fixer les modalités d'évaluation des sommes à constater annuellement par la méthode de calcul suivante :

- La provision N est établie au vu de l'état des restes à recouvrer N-2 (l'année N-1 faisant encore l'objet de règlements réguliers, la situation n'est pas représentative des montants « à risque »),
- Les titres relevant d'une procédure collective sont provisionnés à hauteur de 70 % en cas de redressement judiciaire et 100 % en cas de liquidation judiciaire. Au cours de l'année suivante, les procédures de redressement judiciaire seront provisionnées pour les 30 % restants,
- Les autres titres sont provisionnés à hauteur de 10 % la 1^{ère} année, 30 % les 3 années suivantes pour atteindre 100 %.

Cette méthode est applicable à partir de l'exercice 2020.

Par délibération n°2020-12-24 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2018, le Conseil Municipal a approuvé de constituer la provision à hauteur de 3 040,00 €.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs non financiers dont l'échéance et/ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur) ;
- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ;
- le montant peut-être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

En vertu du principe comptable de prudence et de sincérité, la collectivité a l'obligation de constituer une provision dès la survenance de risques réels selon les dispositions suivantes :

- En cas de litige : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui

pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimé par la collectivité ;
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la collectivité doit constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré (articles D.71-113-3 et D.72-103-3 du CGCT).

La décision de constitution, d'ajustement ou de reprise d'une provision s'effectue par une délibération du Conseil Municipal.

Les provisions constituent, selon le régime de droit commun (régime appliqué sur le budget de la commune), une opération d'ordre semi-budgétaire, c'est-à-dire se traduisant, au budget, par une seule dépense de fonctionnement.

Le 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la constitution de 4 provisions pour risques et charges et CET. L'évaluation repose sur une base individuelle au vue des pièces administratives et après décision des élus.

Contentieux avec des particuliers

La requête n°2001587-3 a été déposée au Tribunal Administratif de Toulon par un tiers à l'encontre de la Commune de Cuers, concernant les cendres d'un défunt au Jardin du Souvenir. Une provision pour litiges et contentieux a été approuvée par le Conseil Municipal à hauteur de 7 500 €.

La requête n°2000438-3 a été déposée au Tribunal Administratif de Toulon par un tiers à l'encontre de la Commune de Cuers, demandant la limitation des nuisances des cloches de l'église de Cuers. Une provision pour litiges et contentieux a été approuvée par le Conseil Municipal à hauteur de 5 000 €.

Le Compte Epargne Temps (CET)

Le Compte Epargne Temps (CET) est un dispositif qui ouvre, aux agents titulaires et contractuels de la collectivité qui le souhaitent, la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années.

Par délibération n°2019-11-07 du 27 novembre 2019, les agents, dont le nombre de jours épargnés est supérieur à 15, peuvent demander en tout ou partie :

- une indemnisation forfaitaire,
- et/ou une prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (R.A.F.P.) (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL),

- et/ou le maintien sur le CET pour une utilisation ultérieure sous forme de congés (dans la limite du plafond de 60 jours).

Compte-tenu des dispositions en vigueur dans la collectivité, les jours épargnés pouvant donner lieu à monétisation, il est proposé de calculer le montant de la provision à partir des jours détenus au-delà du 15e par les agents bénéficiant d'un CET.

Il est précisé qu'après calcul, le montant estimatif de valorisation des jours au 31 mai 2020 est de 57 435 €, selon détail ci-dessous :

Catégorie statutaire	Montant brut par jour (€)	Nbre d'agents avec CET (sup à 15 jrs)	Nbre de jours monétisables (sup à 15 jrs)	Montant total valorisable (€)
A	135	4	97	13 095
B	90	3	36	3 240
C	75	40	548	41 100
TOTAL		47	681	57 435

Une provision pour CET a été approuvée par le Conseil Municipal à hauteur de 57 435 €.

Dossier SAGEM

La requête n°2000846-3 a été déposée au Tribunal Administratif de Toulon par la SAGEM à l'encontre de la Commune de Cuers, suite à l'arrêt de la concession d'aménagement avec la Commune.

La commune est représentée par Maître Champauzac, Avocat.

La Ville conteste le bien-fondé de cette requête, mais qu'il convient néanmoins de provisionner un montant au titre des frais de justice inhérents à une procédure contentieuse.

Une provision pour litiges et contentieux a été approuvée par le Conseil Municipal à hauteur de 100 000 €.

Pour rappel, par délibération n°2020-12-24 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2018, le Conseil Municipal a approuvé de constituer la provision à hauteur de 3 040,00 €.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Variations significatives 2019/2020 (supérieures à 80%)

Note 1 – Les immobilisations incorporelles

Variation en €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Immobilisations incorporelles en cours au 237	0,00 €	0,00 €	40 805,00 €	40 805,00 €
Total des valeurs brutes	0,00 €	0,00 €	40 805,00 €	40 805,00 €

Variation en €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Amortissements des subventions versées au 28051582	14 374,00 €	11 608,00 €	0,00 €	25 982,00 €
Total des valeurs nettes	14 374,00 €	11 608,00 €	0,00 €	25 982,00 €

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles en cours, la diminution des 40 805 € s'explique par le lancement de l'amortissement des études de programmation urbaine SAGEP au compte 2031.

Pour ce qui est de l'amortissement des subventions versées, l'augmentation de 11 608 € s'explique par les travaux d'effacement des réseaux aériens sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR pour le Pôle Culturel et les travaux VRD réalisés au quartier Ste Marthe.

Note 2 – Les immobilisations corporelles

Variation en €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Immobilisations corporelles en cours au 2312	370 451,91 €	485 955,97 €	0,00 €	556 407,88 €
Avances	29 772,80 €	0,00 €	29 772,79 €	0,01 €
Total des valeurs brutes	400 224,71 €	485 955,97 €	29 772,79 €	556 407,88 €

L'augmentation de 485 955,97 € se compose du lancement de la construction du Citystade et la poursuite des travaux de VRD du quartier Ste Marthe et l'aménagement des espaces verts du Pôle Culturel.

La diminution des avances versées s'explique par la récupération, totale ou partielle, des avances versées dans le cadre des travaux de construction du Pôle Culturel et du réaménagement du quartier Ste Marthe.

L'exercice 2020 a été caractérisé par la poursuite des travaux VRD au quartier St Martin, au quartier Ste Marthe et l'Avenue Foch et Place Pasteur ainsi que la construction du Pôle Culturel. La mise à jour de l'actif et de l'inventaire, commencé en septembre 2018, n'a pas pu se poursuivre en 2020. Ce process a repris en 2021.

Note 3 – Les créances

Créances douteuses

Par délibération n°2020-12-24 et au vu de l'état des restes produit par le Comptable Public sur l'année 2018, le Conseil Municipal a approuvé de constituer la provision à hauteur de 3 040,00 €.

En €	31/12/2019	Dotations	Reprises liées à utilisation	Provisions devenues sans objet	31/12/2020
Provisions pour créances douteuses	0,00 €	0	0	0	3 040 €
Total					3 040 €

Variation en €	Comptes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Créances sur les redevables et comptes rattachés	4111 redevances amiables	29 943,89 €	0,00	-29 943,89 €	0,00
	411 Redevables	0,00 €	131 923,07 €	0,00 €	131 923,07 €
	414 Locataires acquéreurs et locataires	0,00 €	33 947,26 €	0,00 €	33 947,26 €
	4116 Redevances contentieux	22 713,74 €	0,00 €	-22 713,74 €	0,00 €
	4141 Locataires acquéreurs et locataires Am	31 516,69 €	0,00 €	-31 516,69 €	0,00 €
	4161 Créances douteuses	0,00 €	22 026,59 €	0,00 €	22 026,59 €

Le compte 4111 a été remplacé par le compte 411 au 01/01/2020.

Au compte 411, on observe une dégradation importante des restes à recouvrer sur exercice courant sur l'exercice 2020. La crise sanitaire de la pandémie de COVID19 a eu des répercussions financières sur certains redevables.

Le compte 414 a remplacé le compte 4141 au 01/01/2020.

Le compte 4141 a été remplacé par le compte 414 au 01/01/2020.

Le compte 4116 a été remplacé par le compte 4161 au 01/01/2020

Le compte 4161 a remplacé le compte 4116 au 01/01/2020.

Variation en €	Comptes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Créances sur les autres débiteurs	46721 Débiteurs divers amiable	106 681,20 €	90 946,9€	0,00 €	197 628,18 €

L'augmentation des restes à recouvrer au 31/12/2020 s'explique par des émissions de titres importantes en décembre 2020, décalant le recouvrement de ces titres sur l'exercice 2021.

Le tableau suivant présente par compte de tiers la répartition des restes à recouvrer par millésime et permet d'avoir une appréciation sur l'ancienneté des créances non recouvrées de la collectivité :

Millésime	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	AVANT 2012	Total
Comptes											
411	46 402	7 062	235	103	0	182	0	0	0	12 316	66 300
414	1 200	1 111	18 200	0	0	0	0	0	0	0	20 511
4161	5 396	4 165	7 634	4 343	2 494	1 069	0	459	497	3 505	29 562
46721	82 272	1 227	1 470	70	6 606	0	0	0	0	0	91 645
46726	0	1 333	636	0	0	0	0	0	0	0	1 969
Total	135 270	138 980	28 175	4 516	9 100	1 251	0	459	497	15 821	209 987

Le montant total des restes à recouvrer est de 209 987 €, compte tenu de la strate démographique d'appartenance de la collectivité.

Une analyse particulière devra être menée sur les restes à recouvrer antérieures à 2015 afin de déterminer si ces créances sont prescrites ou éteintes, compte tenu de leur ancienneté et donc afin de ne pas les intégrer dans le calcul des provisions pour créances douteuses.

Note 4 – La trésorerie

La collectivité ne détient pas actuellement de valeurs mobilières de placement .

Le compte 515 (« compte au trésor ») présente un solde débiteur de 9 740 139 € au 31/12/2020 contre 9 271 232 € au 31/12/2019 et 5 848 843 € au 31/12/2018.

Note 5 – Les fonds propres

En €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Apports non rattachés à un actif déterminé				
*Dotations				
*Fonds globalisés				
<i>dont FCTVA</i>	0,00 €	10 665,91 €	0,00 €	10 665,91 €

En 2020, la commune a perçu des services préfectoraux le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) d'un montant total 94 059 €, réparti comme suit :

- 10 665,91 € en fonctionnement
- 83 393,09 € en investissement.

Note 6 – Les provisions pour risques et charges

Le 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la constitution de 4 provisions pour risques et charges et CET. L'évaluation repose sur une base individuelle au vue des pièces administratives et après décision des élus.

L'ensemble des provisions est présenté sous forme d'un tableau synthétique :

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises liées à utilisation	Provisions devenues sans objet	31/12/2020
Provisions pour risques contentieux particuliers	0,00 €	0	0	0	12 500 €
Provisions pour risques contentieux SAGEM	0,00 €	0	0	0	100 000 €
Total					112 500 €
Provisions pour CET	0,00 €	0	0	0	57 435€
Total	0	0	0	0	57 435 €

Ces provisions seront revues chaque année selon l'évolution de chaque litige.

Toute décision de constitution, d'ajustement ou de reprise d'une provision fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Note 7 – Les dettes financières

Variation en €	Comptes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Dettes financières et autres emprunts – dettes fournisseurs et comptes rattachés	4041 Fournisseurs d'immobilisations	199 910,00 €	0,00 €	199 910,00 €	199 910,00 €
	40471 Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	4 468,07 €	12 667,02 €	0,00 €	17 135,09 €

Pour le compte 4041, la totalité des mandats d'investissement ont été payés avant le 31/12/2020 grâce à une bonne coordination entre l'ordonnateur et le comptable.

Au 40471, on constate une augmentation des retenues de garantie sur les paiements sur marchés, en lien avec une forte augmentation des émissions de mandats sur marchés en fin d'exercice 2020.

Note 8 – Les dettes non financières

Variation en €	Comptes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Autres dettes non financières	466 Excédents de versement	39 291,24 €	0,00 €	39 291,24 €	365,76 €
	4632 Intérêts à payer	10 683,75 €	0,00 €	10 683,75 €	0,00 €
	46711 Autres comptes créditeurs	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €	0,00 €

Le solde du compte 466 au 31/12/2020 traduit une amélioration du traitement des excédents de versement par un remboursement accéléré de ces excédents.

Au 4632, la variation s'explique par le fait qu'une échéance d'emprunt payable au 31/12/2019 a été effectivement réglée en février 2020.

Au 46711 la variation s'explique par le fait qu'une échéance d'emprunt payable au 31/12/2019 a été effectivement réglée en février 2020.

Note 9 – Les comptes de régularisation

Variation en €	Comptes	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Comptes de régularisation	47211 Remboursement d'annuités d'emprunt	0,50 €	47 628,25€	0,00 €	47 628,25 €

L'échéance de l'emprunt Crédit Mutuel n°263677803 a été comptabilisée en date du 29/01/2021

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 10 – Les produits de fonctionnement

Produits sans contrepartie directe	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Impôts et taxes au 738	0€	20 506.00€		20 506.00€
Produits avec contrepartie directe	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Droits de stationnement et de locations au 70321	16 218.16€	0,00 €	16 210.36€	7.80€
Redevance d'occupation du domaine public au 70323	0,00€	21 984.00€	0,00 €	21 984.00€
Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies, CCAS...au 70841	0.00€	68 567.00€	0,00 €	68 567.00€
Remboursements de frais par les budgets annexes et les régies au 70872	91 205.00€	0,00 €	91 205.00€	0.00€
Autres produits de gestion au 75888	105 643,99 €	221 225,89 €	0,00 €	326 869,88 €
Production stockée et immobilisée au 722	13 042,24 €	17 325,10 €	0,00 €	30 367,34€

La commune a perçu une taxe forfaitaire terrains devenus constructibles pour un montant de 20 506.00€ en 2020.

Par délibération n°2020/07-22/22, la collectivité a voté la remise gracieuse totale du 15 mars ou 17 mars 2020 selon le commerce au 31 décembre 2020 de la redevance d'occupation du domaine public (RODP), appliquée aux terrasses de bar et restaurant (sur place et trottoir) et occupation du domaine public avec emprise au sol ; justifiant ainsi la diminution constatée en 2020.

A la demande de la trésorerie l'imputation des redevances d'occupation du domaine public (RODP) au 70321 a été réaffectée au 70323 en 2020.

Les sommes de 91 205,00€ en 2019 et de 68 567,00€ en 2020 correspondent aux remboursements des frais de personnel rémunérés par le budget principal de la commune

effectuant une partie de leur activité au titre des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement. Cette variation se justifie par un changement d'imputation comptable du compte 70872 au compte 70841.

Au 75888, les régularisations de charges constatées d'avance en 2020 sont plus importantes que l'année 2019. Ce compte présente également des versements relatifs à deux jugements dont la commune a eu gain de cause.

Au 722, la différence s'explique par un nombre plus important en 2020 de travaux en régie réalisés aux écoles (Jean Jaurès, Moulin et Pagnol) et au cimetière.

Note 11 – Les charges de fonctionnement

Achats et charges externes	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Frais d'actes et de contentieux au 6227	4 797,09€	14 618,46 €	0,00 €	19 415,55 €
Autres honoraires, conseils ... 62268	47 702,89 €	0,00€	39 776,92 €	7 925,97 €
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Créances admises en non-valeur 6541	29 483,08 €	0,00 €	25 442,60 €	4 040,48€
Redevances pour concessions brevets... au 6581	15 083,39 €	15 700,23 €	0,00 €	30 783,62 €
Autres 65888	25 147,25 €	0,00 €	23 681,44 €	1 465,81 €
Dotations aux amortissements dépréciation provisions	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Dotations aux provisions pour risques au 6815	0,00 €	172 975,00 €	0,00 €	172 975,00 €
Neutralisation des plus-values de cession	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Différences sur réalisations (positives) 6761	225 618,54 €	217 876,47 €	0,00 €	443 495,01 €

Les frais d'actes et contentieux au 6227 ont augmenté en 2020 car la commune a dû prendre un acte d'engagement pour une assistance et une représentation en justice dans l'affaire l'opposant à la SAGEM et sur ce compte ont été enregistrées des régularisations de charges constatées.

Au 62268, en 2019, le solde du compte est supérieur à celui de 2020 en raison de la consultation de cabinets d'avocats pour le dossier SAGEM, des frais d'actes notariés et la rédaction d'actes administratifs.

Au 6541, le nombre de créances admises en non-valeur, fournies par la trésorerie de Cuers, est moins important en 2020 car seule une partie des créances présentées a été acceptée par les élus en non-valeur.

Le compte 6581 est en augmentation en 2020 en raison de redevances de plusieurs logiciels pour les services Communication, Services Techniques et Urbanisme.

Au 65888, en 2019, la commune versait à la Région une participation famille pour les cartes de bus scolaire, ce n'était plus le cas lors de l'exercice 2020.

Le compte 6815 est lié à la constitution des provisions pour risques et charges, pour le CET et pour les créances douteuses (voir les notes 6 et 9)

En 2020, l'augmentation au compte 6761 est liée aux différentes cessions réalisées par la commune, notamment pour deux parcelles et un local commercial.

Note 12 – Les charges d'intervention

Dispositifs d'intervention pour compte propre	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Contributions au fonds de compensation 65561	149 858,51 €	0,00 €	142 596,94 €	7 261,57 €

Le compte 65561 se compose en 2019 de fonds de concours au profit du Symielecvar pour la réalisation de travaux d'effacement de réseaux aériens rue du Souvenir Français, rue Sainte Marthe et pour le Pôle Culturel.

Note 13 – Les charges financières

Autres charges financières	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Autres 6688	503 000,00 €	0,00 €	503 000,00 €	0,00 €

Le compte 6688 s'est composé en 2019 du refinancement de la dette par un nouveau contrat MON519218EUR d'un montant de 500 000 € et des frais de dossier pour l'emprunt lié à la construction du Pôle Culturel pour 3 000 €.